

Les crédits

sabilités doit s'accompagner des ressources nécessaires. Le gouvernement fédéral doit continuer de jouer un rôle important dans l'économie du Nord, notamment en mettant en place l'infrastructure publique voulue pour stimuler et soutenir la croissance économique. Des perspectives d'emploi et un avenir économique pour les territoires doivent constituer une priorité, tant pour le gouvernement fédéral que pour les territoires.

La population des Territoires du Nord-Ouest est très jeune et tous ces jeunes entreront bientôt sur le marché du travail. Il faut mettre l'accent sur l'éducation, la formation, les possibilités de revenu, l'infrastructure et la création d'emplois.

Enfin, j'invite le gouvernement fédéral à ne pas limiter le développement économique des Territoires du Nord-Ouest à l'exportation du gaz naturel extrait du delta du Mackenzie. En 1989, 64 p. 100 des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest n'étaient pas nés dans cette région. Ce sont les secteurs minier, pétrolier et gazier, sur lesquels les habitants du Nord exercent actuellement très peu de contrôle ou d'influence, qui dépendent le plus de la main-d'œuvre importée. Il est essentiel, pour le développement équilibré des Territoires du Nord-Ouest, qu'un accord acceptable de partage des redevances pétrolières et gazières soit conclu dans un avenir rapproché. Il faut encourager la diversification de l'économie de cette région.

Notre avenir économique ne doit pas dépendre uniquement du développement des ressources non renouvelables.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois maintenant mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer des crédits, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est différé au lundi 19 mars 1990, à 19 heures.

Comme il est 17 h 58, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 58.)